

# STRATÉGIE DE DÉPISTAGE DANS LES ÉTABLISSEMENTS SOCIAUX / MÉDICO-SOCIAUX DANS LE CADRE DE L'ÉPIDÉMIE COVID-19

Le ministre des solidarités et de la santé a annoncé l'intensification des tests de dépistage du Covid19 dans les établissements accueillant les personnes les plus fragiles.

De manière prioritaire, il s'agit non seulement des établissements d'hébergement des personnes âgées dépendantes (EHPAD) mais aussi des établissements d'hébergement pour personnes en situation de handicap. Les résidents et les personnels seront testés à compter de l'apparition d'un cas dans la structure jusque-là indemne. Ces tests permettront de mettre en place une stratégie de confinement en un secteur dédié et de prendre des dispositions appropriées pour les professionnels selon les résultats des tests.

En lien avec les préfets et les conseils départementaux, cette stratégie de dépistage est mise en œuvre de manière graduée en fonction des situations épidémiques connues à ce jour.

## TECHNIQUE UTILISÉE

Le seul test utilisé pour dépister la présence du virus Covid-19 est le test biologique RT-PCR qui permet de confirmer la présence du virus au moment du test chez un individu. Il est prescrit par un médecin et s'effectue dans les sécrétions naso-pharyngées prélevées à l'aide d'un écouvillon introduit dans le nez jusqu'au nasopharynx.

L'utilisation de cette technique PCR demande une formation aux gestes de prélèvements et le port d'équipements de protection individuelle adaptés.

Tout prélèvement est fait par ou sous l'autorité d'un laboratoire d'analyse médicale agréé et autorisé pour réaliser ces actes.

La politique de tests est mise en œuvre dans les territoires, en prenant en compte les situations épidémiques dans les établissements médico-sociaux et en priorisant :

- **l'accès rapide aux tests pour les établissements indemnes dès lors qu'ils signalent un cas probable parmi le personnel ou parmi les résidents.** L'objectif est d'éviter la progression épidémique au sein de l'établissement en organisant une stratégie adaptée de prévention.

- **la réalisation de tests pour l'ensemble des résidents symptomatiques dans les établissements ayant au moins un cas confirmé et pouvant organiser des secteurs dédiés à l'isolement des cas Covid 19.** L'objectif est de caractériser l'extension de l'épidémie, d'optimiser l'organisation et le fonctionnement de la structure, de graduer les mesures de confinement au sein des secteurs.

- **la réalisation de tests pour l'ensemble des résidents symptomatiques dans les établissements ayant au moins un cas confirmé et n'étant pas organisés en secteurs spécifiques ou ne pouvant l'être.** L'objectif est de caractériser la présence virale au sein de la structure, de maintenir ou renforcer les mesures barrières et de porter une attention particulière à la prise en charge des résidents cas confirmés.

Dans tous les cas, les professionnels, dès qu'ils commencent à présenter des symptômes, doivent être testés conformément à la stratégie nationale.

# STRATÉGIE DE DÉPISTAGE DANS LES ÉTABLISSEMENTS SOCIAUX / MÉDICO-SOCIAUX DANS LE CADRE DE L'ÉPIDÉMIE COVID-19

Un ensemble de mesures barrière de précaution et d'isolement des résidents ont d'ores et déjà été appliquées au sein des établissements médico-sociaux

et que des prélèvements ont déjà eu lieu depuis plusieurs semaines, en particulier dans les EHPAD.

## UNE ORGANISATION TERRITORIALE

En concertation avec le préfet et le conseil départemental, la délégation territoriale de l'ARS définit la priorisation des établissements et détermine les modalités organisationnelles adaptées à la réalisation

des prélèvements et des analyses. Ces éléments sont discutés dans un comité de pilotage départemental associant les principales parties prenantes

